



Conduite sous stupéfiants.

Par **maevaaliya**, le **15/01/2018** à **17:05**

Bonjour.

Mon compagnon a été contrôlé par la police et ont procédé à un test salivaire qui s'est révélé positif. Ils lui ont fait une prise de sang mais ont prélevé qu'un tube de sang et non deux. J'aimerais savoir si c'est un vice de procédure ?

Merci beaucoup.

Par **Maitre SEBAN**, le **19/01/2018** à **14:47**

Bonjour,

Tout dépend, est ce qu'il s'agissait d'un dépistage salivaire ou d'une analyse salivaire? S'il s'agissait d'une analyse, ils n'ont qu'un prélèvement sanguin à faire en cas de contre expertise et non deux.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **Tisuisse**, le **21/01/2018** à **08:53**

Bonjour maevaaliya,

Votre compagnon conduit alors qu'il est sous substances interdites, est-ce un vice qui constituer une annulation de la procédure ? Tath is the question !